

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

2A - CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	7
• votants	7
• absents	8
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 04 août 2023

à 19 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230804-04082023-1-BIS-1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

Affichage : 04/08/2023

Date de convocation :
31 juillet 2023

Date d'affichage :
04 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

ANNULE ET REMPLACE
LA DELIBERATION DU
VENDREDI 4 AOUT 2023
QUORUM NON ATTEINT
SUITE A UNE ERREUR
MATERIELLE

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Félicien LUCCHINI, Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, Xavier BENEDETTI, Jean-Louis PIERAGGI, Antoine MARCHI.

Absents : Cathy POLI, Bianca TOMASI, Toussaint VALENTIN, Fabien CANETTI, François-Joseph LUCCHINI, Jacques-Antoine TRAMONI, Michel BENEDETTI, Sandra TOMASINI.

Secrétaire de séance :

M. BENEDETTI Xavier

Conformément à la convocation du 31 juillet 2023, le conseil municipal s'est réuni vendredi 4 août 2023 à 19H00, dans la salle des délibérations avec pour ordre du jour :

- Réglementation en matière de circulation et stationnement des taxis sur la commune / demande de stationnement Taxi
- Décision Modificatif augmentation de crédit sur l'opération "Restructuration du groupe scolaire"
- Subvention association U FURNELLU
- Demande de subvention complémentaires pour la restructuration du groupe scolaire (DETR et DSIL)
- Demande de subvention pour la consolidation et la construction de deux murs de soutènement (DETR)
- Attribution Marché "Restructuration du groupe scolaire", lot 7, lot 8B, Lot 11 et lot 15
- Annule et remplace la délibération du 2 juin 2023 Désignation de deux délégués pour représenter la commune au sein du SIVOM des plaines du Sud

Le Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au Jeudi 10 août 2023 à 12h00, dans la salle des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230804-04082023-1-BIS-1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

Affichage : 04/08/2023

Fait à Monacia d'Aullene, le 04 août 2023

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	8
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

Date de convocation :
04 août 2023Date d'affichage :
10 août 2023

Objet

Annule et remplace la délibération du 2 juin 2023 pour la Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation multiples des plaines du Sud de la Corse

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023 à 12 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, VALENTINI Toussaint, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI

Absents : LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel
TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas
MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame Sandra TOMASINI a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 janvier 1966 portant création du syndicat intercommunal à vocation multiples des plaines du sud de la Corse,

Vu l'arrêté préfectoral N°2011276-0011 en date du 03 octobre 2011 modifiant l'article 3 de l'arrêté du 24 janvier 1966 relatif aux compétences exercées.

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2A2023071300001 du 13 juillet 2023 portant extension de périmètre du Syndicat Intercommunal à vocation multiple des plaines du Sud de la Corse

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du syndicat intercommunal à vocation multiples des plaines du sud de la corse

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués titulaires et suppléants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1024-212001630-20230810-10082023-1-DE
Accusé certifié exécutoire

Les candidatures enregistrées pour les délégués titulaires sont :
Monsieur BENEDETTI Xavier et Madame LESY Laurence.

Réception par le préfet : 16/08/2023
Affichage : 10/08/2023

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin : 10

- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrage exprimés : 10
- Majoré absolue : 8

Ont obtenu

- Monsieur BENEDETTI Xavier : 10
- Madame LESY Laurence : 10

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires.

Les candidatures enregistrées pour les délégués suppléants sont :

Monsieur TRAMONI Jacques-Antoine et Madame TOMASINI Sandra.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin : 10

- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrage exprimés : 10
- Majoré absolue : 8

Ont obtenu

- Monsieur TRAMONI Jacques-Antoine : 10
- Madame TOMASINI Sandra : 10

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	8
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023 à 12 heures 00

Date de convocation :
04 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
10 août 2023

Objet

Attribution Marché
restructuration groupe
scolaire, lot 7, lot 8B, lot
11, lot 15

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, VALENTINI Toussaint, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI

Absents : LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel
TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas
MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

**OBJET / COMMANDE PUBLIQUE / MARCHÉ DE TRAVAUX
"RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE
MONACIA D'AULLENE ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE"**

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu la neuvième consultation en procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles R. 2123-4 du Code de la Commande Publique, pour la conclusion d'un marché de travaux ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque », par envoi d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence en date du 18/04/2024, ainsi alloti :

- Lot n°06 : Menuiseries intérieures ;
- Lot n°07 : Cloisons, plâtrerie, doublage et faux-plafonds ;
- Lot n°08B : Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC) ;
- Lot n°11 : Peinture ;
- Lot n°15 : Mobilier spécifique.

Vu les plis parvenus sur le profil acheteur de la Commune de Monacia d'Aullène à la date limite de réception des offres fixée au 22/05/2023.

Considérant qu'en l'état actuel, les lots n°07, n°08B, n°11 et n°15 sont en mesure d'être attribués, l'attribution des autres lots étant toujours en cours d'instruction, il y a lieu de procéder à l'attribution des lots attribuables. Les autres lots feront l'objet d'une délibération complémentaire.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURES pour le lot n°07: Cloisons, plâtrerie, doublage et faux-plafonds.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise CLIMATEC pour le lot n°08B: Chauffage, Ventilation et Climatisation.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURES pour le lot n°11: Peinture ;

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURES pour le lot n°15 : Mobilier spécifique.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu entre l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURE, domiciliée Résidence Altea, Rue du Maréchal Juin, 20600 BASTIA, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°07 Cloisons, plâtrerie, doublage et faux-plafonds, pour un montant de 229 719.65€ HT - 2023-1803-07.

ARTICLE 2 : Il est conclu entre l'entreprise CLIMATEC, domiciliée Avenue Georges Pompidou, 20137 PORTO VECCHIO, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°08B : Chauffage, Ventilation et Climatisation, pour un montant de 326 296.24€ HT - **2023-1803-08B**.

ARTICLE 3 : Il est conclu entre l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURE, domiciliée Résidence Altea, Rue du Maréchal Juin, 20600 BASTIA, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°11 Peinture, pour un montant de 37 000€ HT - **2023-1803-11**.

ARTICLE 4 : Il est conclu entre l'entreprise BULTHAUP AJACCIO, domiciliée Pôle d'activités Porticcio, Boulevard Marie Jeanne Bozzi, 20166 PORTICCIO, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°015 : Mobilier spécifique, pour un montant de 47 325€ HT - **2023-1803-15**.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	8
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023 à 12 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

Date de convocation :
04 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
10 août 2023

Objet

DEMANDE DE
FINANCEMENT POUR
LA CONSTRUCTION
D'UN MUR DE
SOUTÈNEMENT ET LE
CONFORTÈMENT D'UN
MUR DE
SOUTÈNEMENT
EXISTANT

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI, VALENTINI Toussaint

Absents : LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel
TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas
MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Le Maire informe son conseil municipal que des travaux de construction et de confortement de deux murs de soutènement doivent être engagés dans un objectif d'améliorer le confort et l'utilisation des voies et des cheminements de la commune. Pour cela les études porteront aussi bien sur la reprise des gabarits, des structures de fondation, des parois de soutènement et des structures de chaussée. Le génie civil nécessaire à la création de ces ouvrages et les travaux d'aménagement des espaces publics font aussi partie de ces améliorations. (ci-joint Note explicative)

Le Montant total de l'opération serait le suivant

FINANCEMENT DE L'OPERATION

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

- 1) **Montant HT des travaux**
2) **Honoraires de maîtrise d'œuvre (7.45%)**

229 900.00€
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/08/2023
Affiché le 08/08/2023
17 100.00€

3) Missions Complémentaires :

Coordination Sécurité et Protection de la santé

Dossier au titre du Code de l'Environnement et de la loi sur l'eau

Levée Topographique 1 600.00€

Etude des sols et mission géotechnique 3 900.00€

CSPS et contrôle technique

Total missions complémentaires 5 500.00€

4) **COÛT D'OBJECTIF (1) + (2) + (3)**

5) **Aléas et imprévus (5.45%) 12 500.00€**

6) **Dépenses subventionnable : (4) + (5) 265 000.00€**

7) **TVA**

-TVA à 10% 22 990.00€

-TVA à 20% 4 520.00€

-Total TVA 27 510.00€

-TOTAL TTC DE L'OPERATION (6) ET (7) 292 510.00€

Le financement pourrait être le suivant :

- DETR, 40% pour une dépense de 265 000€ HT soit 106 000€
- Région, 30% pour une dépense de 265 000€ Euro HT soit 79 500€.

- Participation de la Commune à concurrence du solde.

OUI l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de :

- Monsieur le Préfet de Corse,

- Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Corse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

- Demande à Monsieur le Maire que ce projet se fasse dans les meilleurs délais.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 16 août 2023

Le Maire





MAIRIE DE
MONACIA D'AULLÈNE

QUARTIER CASERNE
20171 - MONACIA D'AULLÈNE

CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET RECONSTRUCTION ET CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EXISTANT

COMMUNE DE MONACIA D'AULLÈNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

NOTICE EXPLICATIVE – ETUDES D'AVANT-PROJET

OPERATION : CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET RECONSTRUCTION
ET CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EXISTANT

MARCHE DE TRAVAUX : TERRASSEMENTS + MAÇONNERIE + GENIE CIVIL

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE MONACIA D'AULLENE
Lieu-dit Caserne, D50
20 171 - Monacia d'Aullène

Tel : 04.95.71.81.09

Courriel : mairie.monacia-aullene@orange.fr



Maître d'Œuvre

BET PEIXOTO
Résidence Stiletto
20167 Ajaccio

Tel : 07.71.78.79.34

Courriel : fp_ingenierie@hotmail.com



Géomètre

Géotechnique

Emission

1

Description

Première diffusion

Références

Ind

A

Rv

0

Date

02-08-2023

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE.....	4
2. DEROULEMENT DES OPERATIONS.....	4
3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	6
4. ETAT DES LIEUX.....	7
4.1. Etat des lieux Zone 1.....	7
4.2. Etat des lieux Zone 2.....	8
5. INTERVENTIONS ET PRECONISATIONS.....	9
5.1. Zone 1 : Reconstruction et confortement d'un mur existant.....	9
5.2. Zone 2 : Construction d'un mur de soutènement.....	10
6. L'INVESTISSEMENT.....	11
6.1. Montant des travaux.....	11
6.2. Financement de l'operation.....	12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/09/2023

1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

Située à une vingtaine de kilomètres à nord-ouest de Bonifacio par la route territoriale 140, la commune de Monacia d'Aullène fait partie de la région de la Corse du Sud. Du hameau de Gianucciu au pied de l'Omu di Cagna à la plage de Furnellu, Monacia d'Aullène s'étend entre mer et montagne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

ACCUSE DE RECEPTION

Réception par le préfet : 16/08/2023

Aménagé : 10/08/2023

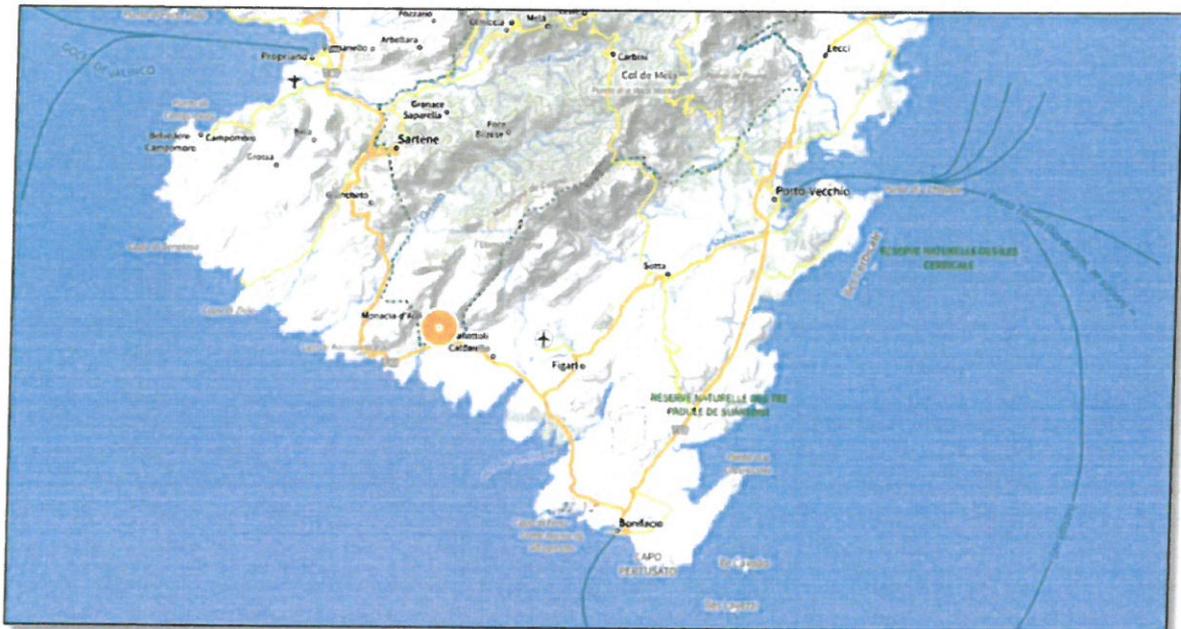


Fig. 1. Localisation : Plan ING

La commune de Monacia d'Aullène est composée de 521 habitants sur une surface de 3984 HA, 17km de littoral et 1500 HA de forêt. Son littoral, espace naturel entièrement préservé, abrite la tour génoise d'Olmetu. D'autre part, le massif granitique de Cagna, limite entre l'Alta Rocca et l'extrême sud, constitue le dernier rempart méridional de l'île.

Le développement des activités de la commune, l'extension de l'urbanisation et le développement de la population ont pour conséquence de rendre les structures et infrastructures 'obsolète' notamment en durabilité, mais également de gabarit. Les sollicitations sans cesse croissantes entraînent de nombreuses dégradations et marquent l'insuffisance de la voirie. Celles-ci faisant émerger de nouveaux besoins en infrastructures, voiries, aménagements de quartiers et d'espaces publics.

Le relief légèrement pentu de la commune oblige la création d'ouvrages de contention et support suffisamment dimensionnés par le calcul et selon les directives européennes afin de pérenniser la bonne sécurisation des habitants et la circulation des véhicules

2. DEROULEMENT DES OPERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

Réception par le préfet : 16/08/2023

Aménagement - 10/08/2023

Les travaux consistent sur la construction d'un mur de soutènement et la reconstruction et le confortement d'un mur existant en termes de sécurisation, dans l'objectif d'améliorer le confort et l'utilisation des voies et des cheminements de la commune. Pour cela les études porteront aussi bien sur la reprise des gabarits, des structures de fondation, des parois de soutènement et des structures de chaussée. Le génie civil nécessaire à la création de ces ouvrages et les travaux d'aménagement des espaces publics font aussi partie de ces améliorations. Les travaux sont répartis en deux thèmes distincts et complémentaires :

- Terrassements et réseau EP,
- Maçonnerie et génie civil,
- Reprise de voirie.

Les fondations font l'objet d'une étude complémentaire géotechnique du type G2 AVP et G2 PRO. Cette mission est confiée au maître d'ouvrage et les résultats doivent nous être transmis afin de valider le calcul théorique de la capacité portante des fondations existantes.

⇒ Confortement de talus et soutènement divers

Ces ouvrages seront dimensionnés conformément à une étude établie et sur la base d'investigations complémentaires telles que des sondages de sols et/ou des études géotechniques, géologiques ou hydrogéologiques pour les talus infiltrés ou présentant des désordres d'ordres hydrauliques.

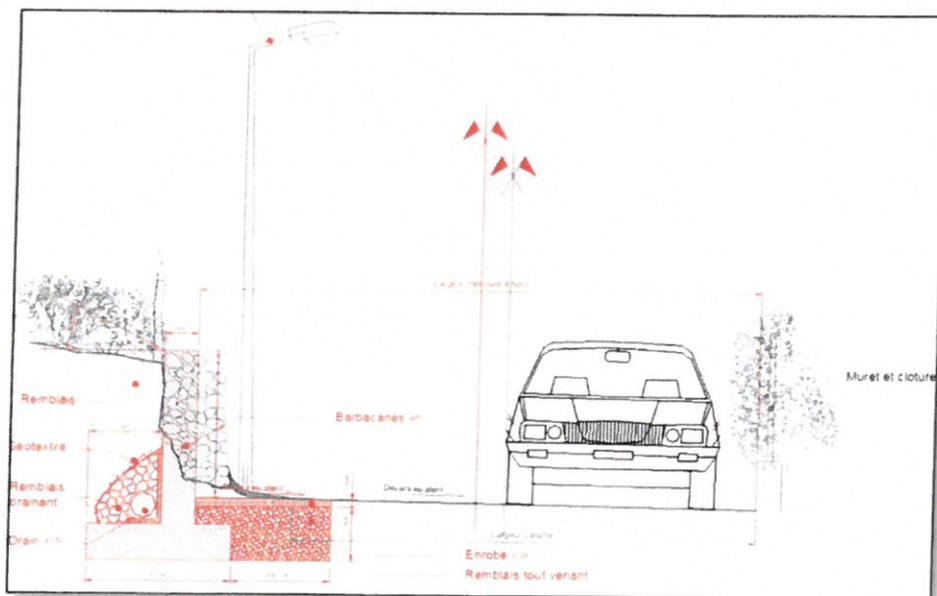


Fig. 2. Principe d'élargissement et de stabilisation de talus

⇒ **Réhabilitation des voiries**

Ce poste comprend selon les besoins de l'itinéraire, un élargissement éventuel de l'assise de la route, la réalisation d'élargissement de chaussées, le renforcement de la structure existante et la réalisation des revêtements de chaussée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Reception par le préfet : 16/08/2023
Affichage : 10/08/2023

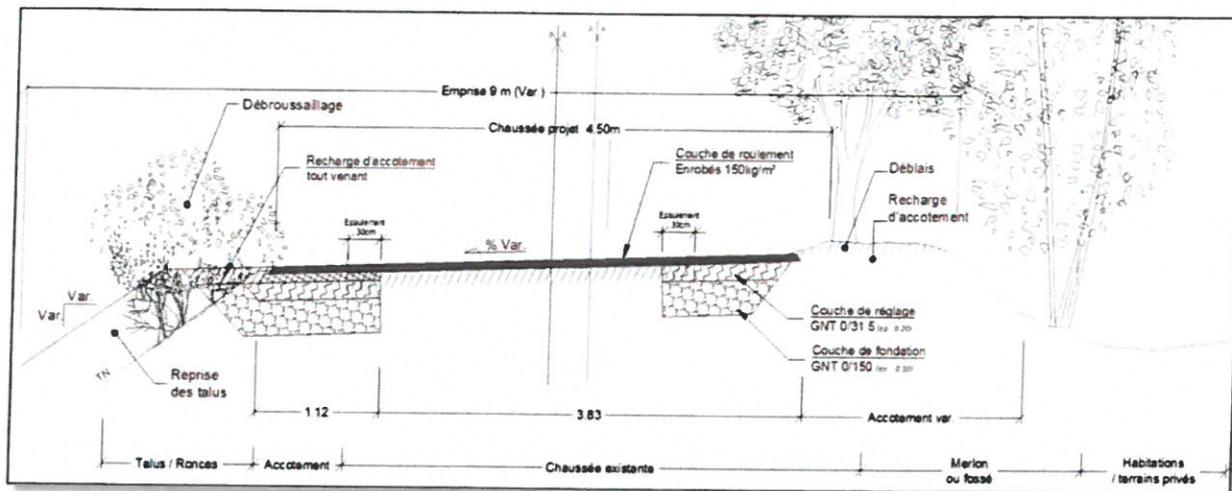


Fig. 3. Principe d'élargissement sur emprise existante

⇒ **Murs et murets de limite**

Afin de redonner une lisibilité aux routes et aux chemins, des murets de délimitation seront construits. Ces murets pourront être conçus pour le maintien des terres et la stabilisation des talus.

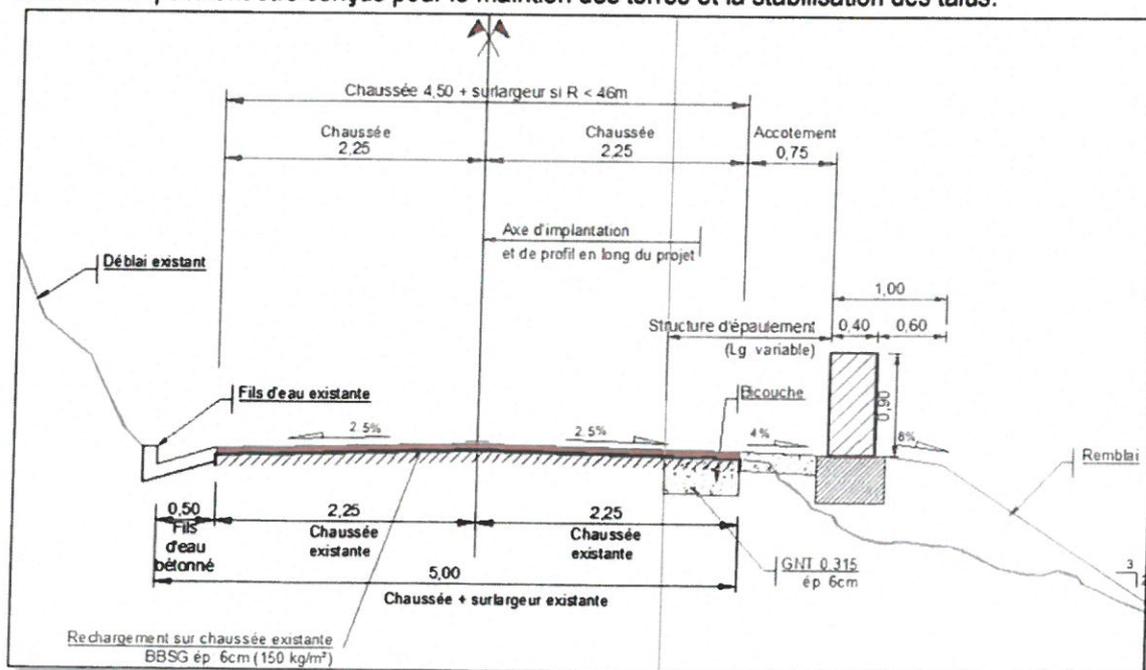


Fig. 4. Principe d'élargissement fossé en « L » et surlargeur sécurisée par un parapet

3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cette opération inscrit dans le cadre de la construction d'un mur de soutènement et confortement et reconstruction et confortement d'un mur de soutènement existant est répartie sur deux zones :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023



Fig. 5. Zone 1 : Reconstruction et confortement d'un mur existant



Fig. 6. Zone 1 des travaux



Fig. 7. Zone 2 : Construction d'un mur de soutènement



Fig. 8. Zone 2 : Zone 2 des travaux

4. ETAT DES LIEUX

4.1. ETAT DES LIEUX ZONE 1

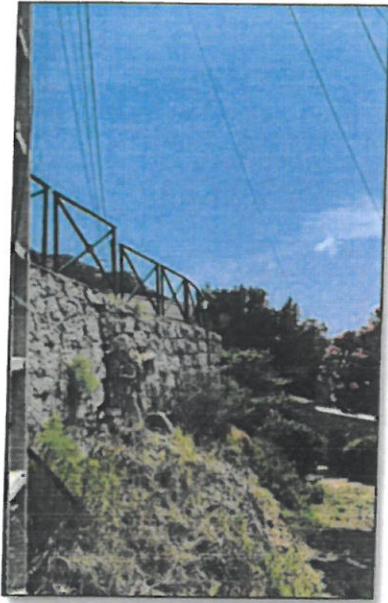


Fig. 9. Flambement du mur existant



Fig. 10. Fissures sur zone de flambement

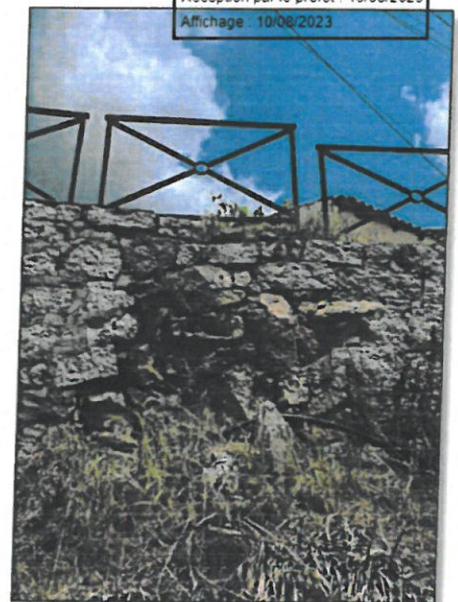


Fig. 11. Reprise existante



Fig. 12. Zone d'accès 1



Fig. 13. Zone d'accès 1

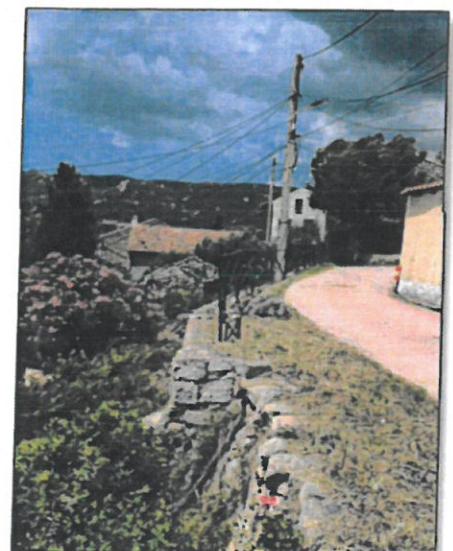


Fig. 14. Zone d'accès 2

4.2. ETAT DES LIEUX ZONE 2



Fig. 15. Voirie non sécurisée + effondrement d'un talus



Fig. 16. Voirie non sécurisée + mat réseaux aériens divers

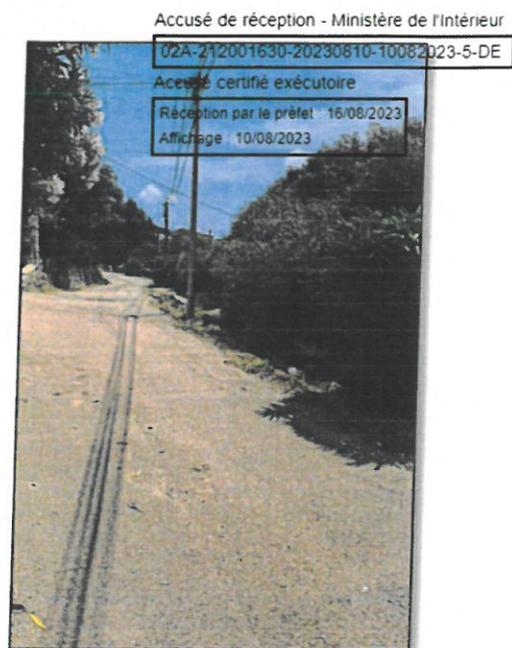


Fig. 17. Zone d'accès 1



Fig. 18. Voire non sécurisée + effondrement d'un talus + rive en béton



Fig. 19. Talus existant



Fig. 20. Exutoire EP

5. INTERVENTIONS ET PRECONISATIONS

5.1. ZONE 1 : RECONSTRUCTION ET CONFORTÈMENT D'UN MUR EXISTANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

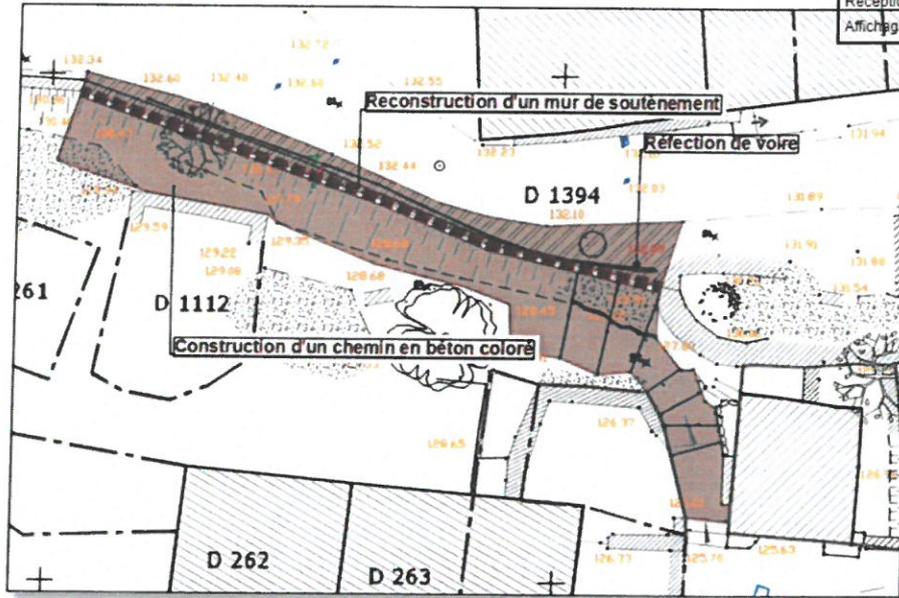


Fig. 21. AVP : Plan d'aménagement divers zone 1

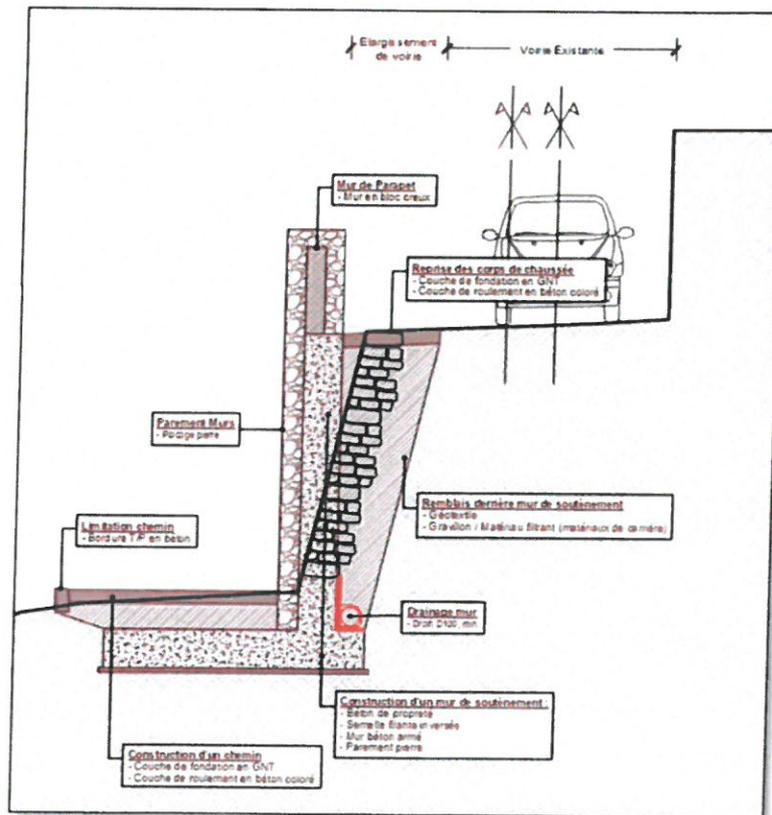


Fig. 22. AVP : Coupe type zone 1

5.2. ZONE 2 : CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

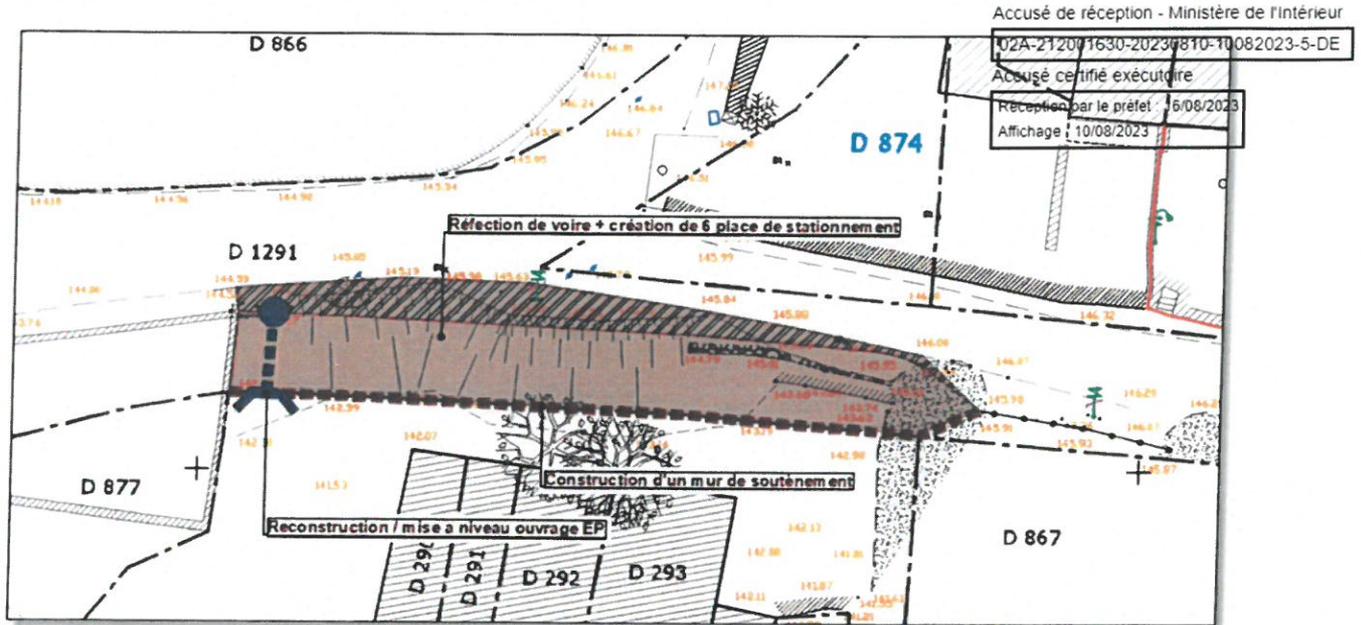


Fig. 23. AVP : Plan d'aménagement divers zone 2

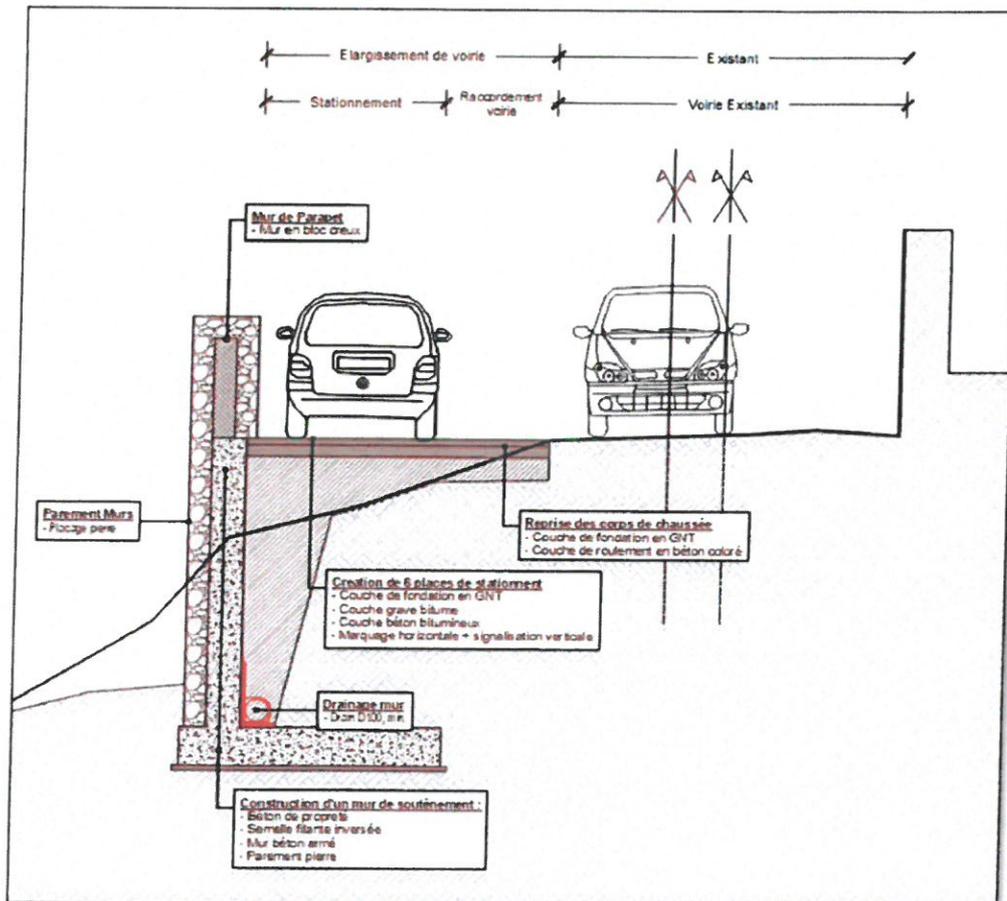


Fig. 24. AVP : Coupe type zone 2

6. L'INVESTISSEMENT

6.1. MONTANT DES TRAVAUX

Le montant des travaux au stade de l'avant-projet est de :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET RECONSTRUCTION ET CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EXISTANT	
DESIGNATION	TOTAL PARTIEL HT
INSTALLATION DE CHANTIER	3 500,00 €
TRAVAUX PREPARATOIRES	1 800,00 €
TERRASSEMENTS	19 500,00 €
BORDURES ET DISPOSITIFS DE RETENUE	2 100,00 €
MAÇONNERIE	190 000,00 €
ASSAINISSEMENT	2 000,00 €
STRUCTURES DE CHAUSSÉES - REVÈTEMENT VOIRIE et TROTTOIR	7 500,00 €
SIGNALISATION VERTICAL ET HORIZONTALE	3 500,00 €
TOTAL HT	229 900,00 €

Le montant de l'estimation prévisionnel du cout des travx s'élève à **229 900,00€ HT**.

6.2. FINANCEMENT DE L'OPERATION

Pour cette opération l'investissement serait le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/09/2023

Financement de l'opération		
(1) Montant HT des travaux		229 900,00 €
(2) Honoraires de maîtrise d'œuvre (7,45%)		17 100,00 €
(3) Missions complémentaires :		
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé :		
- Dossier au titre du Code de l'Environnement et de la loi sur l'eau		
- Levée topographique		1 600,00 €
- Etude des sols et mission géotechnique		3 900,00 €
- CSPS et contrôle technique		
Total missions complémentaires		5 500,00 €
(4) COUT D'OBJECTIF (1) + (2) + (3)		252 500,00 €
(5) Aléas et imprévus (5,45%)		12 500,00 €
(6) Dépense subventionnable : (4) + (5)		265 000,00 €
(7) TVA		
	- TVA à 10%	22 990,00 €
	- TVA à 20%	4 520,00 €
	- Total TVA	27 510,00 €
(8) TOTAL TTC DE L'OPERATION (6) + (7)		292 510,00 €

Soit un montant total de l'opération à **292 510,00 €TTC**, intégrant le montant de la part subventionnable de **265 000,00 €HT**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	8
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023 à 12 heures 00

Date de convocation :
04 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
10 août 2023

Objet
DM 01 AUGMENTATION
DES CREDITS
BUDGETAIRES SUR
L'OPERATION 1803

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI, VALENTINI Toussaint

Absents : LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel
TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas
MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2138-40 : EMBELISSEMENT VILLAGE ET PLACE	200 000.00 €			
D 2138-42 : MURS SOUTÈNEMENT	200 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	400 000.00 €			
D 2313-1803 : NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE		400 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		400 000.00 €		
Total	400 000.00 €	400 000.00 €		
Total Général		0.00 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001630-20230810-10082023-4-DE

Accusé certifié exécutoire **0,00 €**

Réception par le préfet : 16/08/2023
Affichage : 10/08/2023

Signataires :

Antoine MARCHI	
BENEDETTI Michel	Absent
Bianca TOMASI	
Catherine POLI	
Fabien CANETTI	Absent
Félicien LUCCHINI	Absent
Jacques Antoine TRAMONI	Absent
Jean-Louis PIERAGGI	
Laurence LESY	
LUCCHINI François Joseph	Absent
Marc Eugène LUCIANI	
Nicolas BENEDETTI	
TOMASINI Sandra	
Toussaint VALENTINI	
Xavier BENEDETTI	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	8
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023 à 12 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

Date de convocation :
04 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
10 août 2023

Objet

INDIVIDUALISATION
DES SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS
POUR L'EXERCICE 2023
DEMANDE DE
SUBVENTION DE
L'ASSOCIATION U
FURNELLU

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, VALENTINI
Toussaint, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI

Absents : LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine,
LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel
TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas
MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal
du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date
du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir
obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir
les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal
que dans sa séance du 29 juin 2023, il a été présenté la demande de
subvention de l'association U FURNELLU. Suite à l'absence de
quorum, le vote de la subvention n'a pu avoir lieu. Aujourd'hui, il y
a lieu de représenter cette demande.

Il est rappelé aux membres du Conseil que le dossier a été examiné
par les services administratifs .

Les membres du conseil municipal proposent d'attribuer et de verser une subvention à l'association suivante :

- U Furnellu : 3 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- décide d'attribuer et de verser une subvention à l'association U Furnellu d'un montant de 3 000€.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001630-20230810-10082023-2-DE

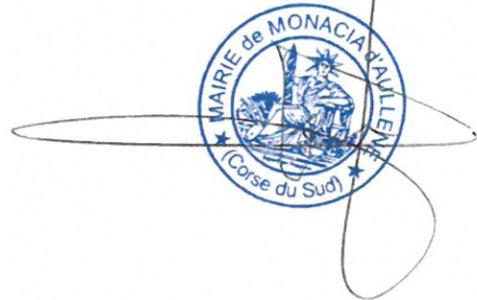
Accusé certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 16/08/2023
Affichage : 10/08/2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
2A - CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	8
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

Date de convocation :
04 août 2023

Date d'affichage :
10 août 2023

Objet
TAXIS/AUTORISATIONS
DE STATIONNEMENT

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023 à 12 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Affichage : 10/08/2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI, VALENTINI Toussaint

Absents : LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel
TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas
MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Monacia d'Aullène a reçu une demande de stationnement de taxis.

Le Maire souligne au conseil municipal que la commune ne bénéficie plus de service régulier de transport depuis plusieurs années. De ce fait de nombreux administrés âgés ou n'ayant pas de moyen de transport éprouvent des difficultés à se rendre hors de la commune pour faire leurs achats ou pour se rendre à des rendez-vous médicaux entre autres.

Le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal sur la nécessité de créer une autorisation de stationnement de taxis.

Le conseil municipal

OUI l'Exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à

l'unanimité :

-D'autoriser le Maire à prendre un arrêté de création de 1 autorisation de stationnement de taxi,

-De donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette autorisation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

02A-212001630-20230810-10082023-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

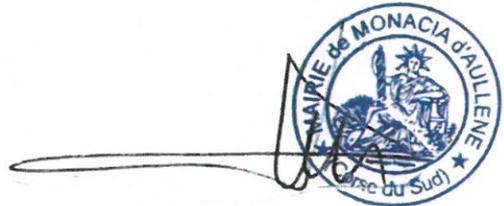
Affichage : 10/08/2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 08 septembre 2023 à 18 heures 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230908-08092023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023

Affichage : 11/09/2023

Date de convocation :
04 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
11 septembre 2023

Objet

Annule et remplace la délibération du 2 juin 2023 "COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉ DE TRAVAUX RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE MONACIA D'AULLENE ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE, LOT 8A"

M. LUCIANI Marc-Eugène

Étaient présents :

LUCCHINI Félicien, TRAMONI Jacques-Antoine, BENEDETTI Michel, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, LESY Laurence, CANETTI Fabien, BENEDETTI Xavier, BENEDETTI Nicolas, MARCHI Antoine, VALENTINI Toussaint

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra

**OBJET / COMMANDE PUBLIQUE / MARCHÉ DE TRAVAUX
"RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE
MONACIA D'AULLENE ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE"**

Le Maire informe son conseil, suite au courrier en date du 26 juillet 2023 de la Préfecture Corse du Sud, Bureau de contrôle de légalité, une erreur apparaît dans la délibération du 2 juin 2023 portant attribution du marché "Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque, lot 8B. Le montant de l'offre retenue dans la délibération est mentionné pour un montant de 135 086.22€ HT alors que l'offre du candidat est de 135 096.22€. Il y a donc lieu de reprendre cette délibération.

Le Maire soumet à nouveau au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le huitième consultation en procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles R.2123-4 du Code de la commande publique, pour la conclusion d'un marché de travaux ayant pour objet "restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque", par envoi d'un avis d'Appel Public à la concurrence en date du 04/04/2024, ainsi alloti :

- Lot N°08A : Plomberie, sanitaire

Vu les plis parvenus sur le profil acheteur de la Commune de Monacia d'Aullène à la date limite de réception des offres fixée au 02/05/2023.

Considérant qu'en l'état actuel, le lot 8A est en mesure d'être attribué, l'attribution des autres lots étant toujours en cours d'instruction, il y a lieu

de procéder à l'attribution des lots attribuables.
Les autres lots feront l'objet d'une délibération complémentaire.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'Entreprise JMC PLOMBERIE pour le lot N°8A : Plomberie, sanitaire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001630-20230908-08092023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023
Affichage : 11/09/2023

DECIDE

Article 1 : Il est conclu entre l'entreprise JMC PLOMBERIE, domiciliée Lot ARATAGGIU, route de Porra, 20137 PORTO-VECCHIO, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet "Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullèe et création d'une médiathèque" pour le lot N°8A : Plomberie, sanitaire, pour un montant de 135 096.22 Euros HT - Marché N° 2023-1803-08A

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 11 septembre 2023

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	8
• votants	9
• absents	6
• exclus	0

Date de convocation :
16 octobre 2023

Date d'affichage :
20 octobre 2023

Objet

Déclaration sans suite du
lot 6 du marché relatif à la
restructuration du groupe
scolaire - Menuiseries
intérieures

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 20 octobre 2023 à 19 heures 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 24/10/2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LUCIANI Marc-Eugène

Étaient présents :

Monsieur Félicien LUCCHINI, Monsieur BENEDETTI Michel, Madame TOMASINI Sandra, Monsieur Jean-Louis PIERAGGI, Madame Laurence LESY, Monsieur Xavier BENEDETTI, Monsieur BENEDETTI Nicolas

Catherine POLI a donné procuration à Laurence LESY

Absents : Antoine MARCHI, Jacques-Antoine TRAMONI, Bianca TOMASI, François-Joseph LUCCHINI, Toussaint VALENTINI, Fabien CANETTI

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra

Mme TOMASINI Sandra a été nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu l'article R21185-1 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande publique ;

Vu les consultations lancées les :

CONSULTATION N°	REFERENCE	DATE DE MISE EN LIGNE
DCE 1	MONAUL MAPA 2021-03-01	24/03/2021
DCE 2	MONAUL MAPA 2021-12-03	17/12/2021
DCE 5	MONAUL MAPA 2022-09-04	17/09/2022
DCE 6	MONAUL MAPA 2023-01-01	17/01/2023
DCE 8	MONAUL MAPA 2023-04-03	18/04/2023

ACCUSÉ DE RÉCEPTION - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-04-DE

17/01/2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 24/10/2023

Considérant l'infructuosité systématique malgré les nombreuses relances dudit lot ;

Considérant la nécessité d'attribuer rapidement ledit lot au regard de l'avancée des autres lots ;

Considérant la nécessité de procéder à une redéfinition importante du besoin ;

Considérant que l'estimation dudit lot est inférieure à 1 million d'euros hors taxes pour le marché de travaux et que le montant du lot n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ;

Considérant que l'estimation dudit lot est inférieure à 100 000 € HT ;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

DÉCIDE

1°/ DE DÉCLARER SANS SUITE la consultation relative au lot 6 - Menuiseries intérieures - du marché de restructuration du groupe scolaire pour redéfinition du besoin.

2°/ DE RELANCER une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable ; impliquant la rédaction d'un nouveau cahier des charges, dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Fait à Monacia d'Aullene, le 20 octobre 2023.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	8
• votants	9
• absents	6
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 20 octobre 2023 à 19 heures 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 24/10/2023

Date de convocation :
16 octobre 2023Date d'affichage :
20 octobre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
demande de réajustement subvention de l'Associu di i Monacci

M. LUCIANI Marc-Eugène

Étaient présents :

Monsieur Félicien LUCCHINI, Monsieur BENEDETTI Michel, Madame TOMASINI Sandra, Monsieur Jean-Louis PIERAGGI, Madame Laurence LESY, Monsieur Xavier BENEDETTI, Monsieur BENEDETTI Nicolas

Catherine POLI a donné procuration à Laurence LESY

Absents : Antoine MARCHI, Jacques-Antoine TRAMONI, Bianca TOMASI, François-Joseph LUCCHINI, Toussaint VALENTINI, Fabien CANETTI

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra

Mme TOMASINI Sandra a été nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Maire informe son conseil, que dans un courrier envoyé par mail en date du 05/09/2023, la présidente de l'Associu di i Monacci demande un réajustement de la subvention qui lui a été attribuée par délibération du 29 juin 2023. Pour mémoire, dans sa délibération l'assemblée avait voté une subvention d'un montant de 1500 Euros.

Le Maire rappelle que cette association procure à notre commune un apport culturel et donc mérite un soutien plus important.

Le Maire propose un réajustement d'un montant de 500 euros :

OUI l'Exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix pour et 6 voix contre

Décide de donner un avis défavorable à un réajustement de la subvention à l'Associu di i Monacci.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Le Maire,

Marc Eugène LUCIANI




EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	8
• votants	9
• absents	6
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 20 octobre 2023 à 19 heures 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 24/10/2023

Date de convocation :
16 octobre 2023Date d'affichage :
20 octobre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
demande de subvention de l'association "A CURRILINGA"

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Monsieur Félicien LUCCHINI, Monsieur BENEDETTI Michel, Madame TOMASINI Sandra, Monsieur Jean-Louis PIERAGGI, Madame Laurence LESY, Monsieur Xavier BENEDETTI, Monsieur Nicolas BENEDETTI Catherine POLI a donné procuration à LESY Laurence
Absents : Fabien CANETTI, Bianca TOMASI, Toussaint VALENTINI, Antoine MARCHI, François-Joseph LUCCHINI, Jacques-Antoine TRAMONI

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra a été nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Maire informe son conseil, que dans un courrier en date du 28 juillet 2023, le président de l'Association "A CURRILINGA" nous annonce la réalisation de la troisième édition de "A Currilingua" course solidaire au profit de la langue Corse.

Le Maire rappelle que cette association a été créée dans un but de sauvegarde de la langue Corse. Cette course se tiendra sur une partie du territoire de la commune.

Le Maire propose un soutien d'un montant de 100 euros :

OUI l'Exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour et 0 voix contre

Décide de donner un avis favorable à la demande de subvention au profit de l'association "A CURRILINGA" pour un montant de 100 euros

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Le Maire,

Marc Eugène LUCIANI



02A004

Code INSEE

Mairie de MONACCIA D'AULLENE - Budget principal

Commune

DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 02

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9
VOTES : Contre	0
Pour	9
Date de convocation :	16/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de LUCIANI Marc-Eugène, Maire.

Objet : DM 2 : Modification des crédits budgétaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-01-BF

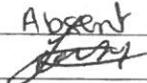
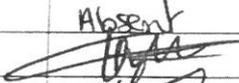
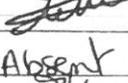
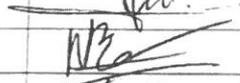
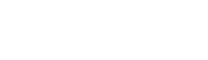
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 24/10/2023

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6288 : Autres services extérieurs	100,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €			
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		100,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		100,00 €		
Total	100,00 €	100,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2138-40 : EMBELISSEMENT VILLAGE ET PLACE	3 500,00 €			
D 2152-21003 : VOIRIE GIANUCCIO		3 500,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 500,00 €	3 500,00 €		
Total	3 500,00 €	3 500,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Signataires :

Antoine MARCHI	Absent
BENEDETTI Michel	
Bianca TOMASI	Absent
Catherine POLI	
Fabien CANETTI	Absent
Félicien LUCCHINI	
Jacques Antoine TRAMONI	Absent
Jean-Louis PIERAGGI	
Laurence LESY	
LUCCHINI François Joseph	Absent
Marc Eugène LUCIANI	
Nicolas BENEDETTI	
TOMASINI Sandra	

02A004

Code INSEE

Mairie de MONACCIA D'AULLENE - Budget principal

Commune

DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Toussaint VALENTINI	
Xavier BENEDETTI	

Certifié exécutoire par LUCIANI Marc-Eugène, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Monacia d'Aullène, le 20/10/2023.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 24/10/2023